

7.

R
É
G
ÉA
R
Ti
F
ie
i
eL
L
e

Fiche réalisée dans le cadre du projet LEADER GAL "Démonstration de bonnes pratiques forestières dans la Botte du Hainaut"

Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

01

NETTOYAGE
DU TERRAIN

Avant d'installer les plants, il faut procéder à l'élimination ou réduction de la couverture végétale. Les principales techniques envisageables sont le déchaumage, le broyage, le traitement des souches, l'andainage et le brûlage.

1. DÉCHAUMAGE

Précédant et préparant le labour, le **DÉCHAUMAGE AMEUBLIT LE SOL SANS LE RETOURNER**, tout en contribuant à l'élimination des adventices. Le déchaumage est essentiellement pratiqué **SUR DES ANCIENNES TERRES AGRICOLES** mais aussi **EN FORÊT** pour **LACÉRER, AÉRER DES SOLS TROP COMPACTS** ou **RÉDUIRE DES HUMUS BRUTS TROP ÉPAIS**.

PULVÉRISATEUR À DISQUES CRÉNELÉS (COVER-CROP)



© CDAF asbl

- assainissement, structuration ou régénération
- période : fin de l'été ou début de l'automne
- destruction de mauvaises herbes et de vivaces
- décomposition des litières et incorporation de l'humus au sol : structure améliorée
- enfouissement et germination de graines lourdes tombées au sol : glands, faines...
- amélioration du drainage de sols engorgés



© CDAF asbl

CULTIVATEUR ROTATIF À AXE HORIZONTAL



© P. Gonin

- lacération, ameublissement
- période : fin de l'été ou début de l'automne de l'année précédent celle de la plantation
- défeutrage des racines de graminées en prairie
- brassage et émiettement des mottes

PULVÉRISATEUR À DENTS ESCAMOTABLES (CHISEL)

- crochetage, griffage et peignage
- période : août à septembre
- crochetage d'humus épais
- destruction de tapis herbacés
- arrachage de la ronce : élimination partielle contre l'invasion de graminées ou de fougères
- aération et drainage de sols trop compacts et/ou très humides



© CDAF asbl



© CDAF asbl

2. GYROBROYAGE

Le **GYROBROYAGE** assure une mise à nu parfaite du terrain par **ÉLIMINATION COMPLÈTE OU PARTIELLE DE LA VÉGÉTATION EN PLACE OU DE RÉMANENTS** laissés sur le terrain suite à l'exploitation du bois, après un **DÉLAI DE 6 MOIS À 1 AN** pour faciliter le broyage des branches.



Obstacles avant gyrobroyage :
recrûs naturels et rémanents de coupe



Terrain nettoyé après gyrobroyage :
tapis de broyat ligneux

GYROBROYEUR À AXE HORIZONTAL

BROYEUR À COUTEAUX



- petites tiges lignifiées ($\varnothing < 4$ à 5 cm), graminées, fougères
- entretien des plantations et des banquettes herbeuses de voies

BROYEUR À CHÂÎNES



- grosses tiges lignifiées ($\varnothing < 15$ cm), graminées, fougères...
- réduction de recrûs ligneux denses

GYROBROYEUR À AXE HORIZONTAL

BROYEUR À COUTEAUX



- rejets de faible diamètre ($\varnothing < 3$ cm)
- fauchage et débroussaillage léger
- taille d'entretien de haie

BROYEUR À MARTEAUX



- brins moyens ($\varnothing < 6$ cm)
- fauchage
- dégagement de plantation

BROYEUR À DENTS FIXES



- gros brins ($\varnothing < 15$ cm) et souches
- élimination des rémanents
- arasement des souches



Cloisonnement culturel au gyrobroyeur à marteaux



Nettoyage de terrain au broyeur à dents fixes

7.

R
é
g
é

A
R
T
i
F
i
e
i
e
L
L
e

7.

R
é
g
éA
R
T
iF
i
e
l
l
eL
L
e

3. TRAITEMENT DES SOUCHES

CONSEILS

Pour éviter le traitement des souches toujours très onéreux et perturbant le milieu, toute exploitation forestière doit impérativement veiller à l'**ABATTAGE DES ARBRES**, manuel ou mécanisé, **TOUJOURS AU RAS DU SOL** : maximum 10 cm de hauteur de souche.

Lors de l'exploitation du peuplement précédent, il est impératif d'**ABATTRE LES ARBRES AU RAS DU SOL**.

A défaut, plusieurs techniques visent à éliminer ou limiter tout obstacle à la circulation des hommes et des matériels : le **DESSOUCHAGE**, l'**ARASEMENT** et le **DÉCHIQUETAGE**.

GODET



© CDAF asbl

- extraction totale des souches
- résineux contaminés par la pourriture rouge
- création d'un gagnage pour la grande faune
- ✗ opération très onéreuse
- ✗ perturbation du sol

BROYEUR À DENTS FIXES



© CDAF asbl

- arasement mécanisé de souches
- ✓ broyage simultané des recrûs ligneux et des éventuels rémanents d'exploitation
- ✗ opération coûteuse

PINCE COUPANTE



© CDAF asbl

- éclatement de la souche à l'état de copeaux
- déchiquetage de la souche pour mécanisation ultérieure
- fragmentation des galettes racinaires encombrantes de chablis
- ✓ pas de prélèvement de la terre végétale
- ✗ envahissement du terrain de déchets

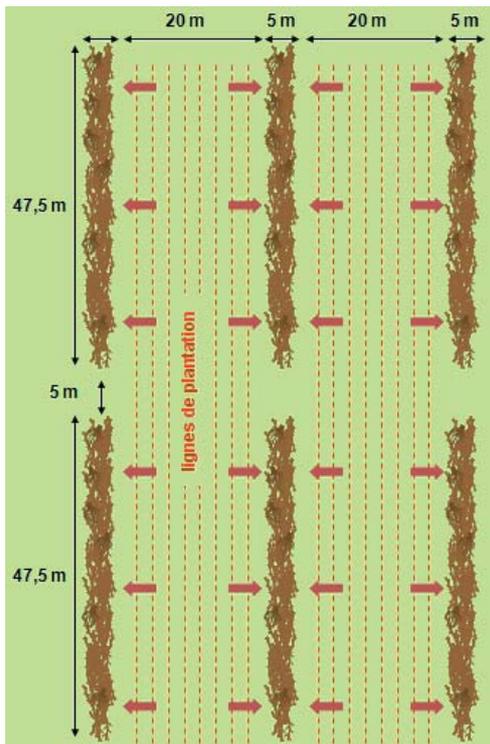
TRONÇONNEUSE

- découpe manuelle des souches
- ✓ aucune perturbation du sol
- ✗ laborieux et coûteux

4. ANDAINAGE

L'**ANDAINAGE** consiste à **RASSEMBLER EN TAS OU EN CORDONS DES DÉCHETS LIGNEUX D'EXPLOITATION** forestière pour permettre la plantation.

Moins coûteux que le broyage, il peut être déconseillé pour plusieurs raisons : amputation de la surface utile à planter, impacts inesthétiques, repère de rongeurs et complexité des travaux ultérieurs.



© CDAF asbl

LAME ROME



© IDF

- ✗ décapage de la couche de matière organique
- ✗ compactage du sol

RATEAU ANDAINEUR



© CDAF asbl

- ✓ dents escamotables : humus conservé
- ✗ parcours intense de la parcelle

RATEAU SCARIFICATEUR



© CDAF asbl

- ✓ peignage des rémanents diminuant le décapage des matières organiques
- ✓ surfaces de sol moins compactées et limitées (3-4 layons/ha)



© CDAF asbl

5. BRÛLAGE

Les **RÉMANENTS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE** (billons, têtes de houppier, branchages volumineux...) sont rassemblés sous forme de **TAS AFIN D'ÊTRE BRÛLÉS**.



© CDAF asbl

- ✗ producteur de CO₂
- ✗ risque de propagation d'incendie
- ✗ surveillance permanente
- ✗ perte d'éléments minéraux : érosion et lessivage
- ✗ dégagement de fumée
- ✗ stérilisation du sol en surface : horizon durci imperméable
- ➔ interdiction en forêt publique
- ➔ restrictions :
 - en forêt privée : à moins de 100 m du bois voisin
 - dans les champs en zone agricole : à moins de 100 m des bois et bruyères
- ➔ exceptions vu la mécanisation difficile ou impossible :
 - chantier < 0,5 ha
 - pente > 10 %
 - sols lourds, engorgés et peu porteurs